

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

12 03 24

L'an 2024, le 19 mars 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaients présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme CATTELOT Anne-Laure, Mme LEMAIRE Christiane, M. LESCUT Franck, Mme Cathy MENET

Représentés par procuration : Mme CABOOR Sylvie (par M. ROUSSELLE Jacky), M. BOURGE Jimmy (par Mme Christine COLNOT), M. LEMMEN Félix, (par Mme LEMAIRE Christiane), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET Cathy)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Reprise de concessions en état d'abandon

La reprise d'une concession en état d'abandon est autorisée et réglementée par les articles L2223-17, L2223-18, R2223-12 à R2223-23 du CGCT et plus récemment par la loi 2022-217 du 21 février 2022 qui restreint le temps de la procédure de 3 ans à 1 an.

La procédure a débuté en avril 2022 par un procès-verbal notifiant la date de l'avis de future constatation d'abandon pour une dizaine de concessions se situant dans le premier carré « B » du cimetière depuis la première porte.

Celles-ci ont été identifiées à cause de leur caractère d'abandon manifeste : détérioration des monuments présentant parfois des dangers pour la sécurité des usagers du cimetière. La plus récente de ces concessions date de 1940. Aucune inhumation n'est postérieure à cette date sur les concessions proposées à la reprise

Aux termes des divers affichages dont l'apposition in situ d'affichettes informant de l'existence de cette procédure de reprise et du délai imparti de 1 an, un dernier Procès-Verbal établi en octobre 2023 constate définitivement l'état d'abandon des concessions suivantes :

Secteur	Numéro d'emplacement	NOM
B	5	MEURANT Henri
	6	BUISSET Casimir- THIEBAUT Virginie
	7	BERNARD Virginie
	29	CARLIER – LASALLE - MEUNIER
	35	PAILLOT – LECLER – DAVENNE - CONTESSE

36	
37	
48	PAILLON
49	CONTESSE
50	BOULET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- D'autoriser la reprise des concessions ci-dessus
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2024
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire


Mairie (Nord)
Avesnes-sur-Helpe